

GE_GERICHTE ATAS/617/2012 vom 3. Mai 2012

GE Cour de justice, 2012-05-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_617_2012

FR: GE_GERICHTE ATAS/617/2012 du 3 mai 2012

IT: GE_GERICHTE ATAS/617/2012 del 3 maggio 2012

Erwägungen

E. 1

Se pose au préalable la question de savoir si le recours est recevable et, notamment, si c'était à l'intimé de rendre une décision de compensation, comme le soutient la recourante.

E. 2

La Chambre des assurances sociales de la Cour de justice a déjà eu l'occasion, dans un arrêt récent rendu le 4 mai 2011 (ATAS/437/2011), de constater que ce n'était pas au SPC de rendre une décision de retenue sur rente AVS pour compenser une créance en restitution mais bel et bien à la caisse de compensation versant la rente AVS en question. (consid. 5ss de l'arrêt susmentionné).

E. 3

Dit que la procédure est gratuite.

E. 4

Informe les parties de ce qu'elles peuvent former recours contre le présent arrêt dans un délai de 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 LUCERNE), par la voie du recours en matière de droit public (art. 82 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral, du 17 juin 2005 - LTF; RS 173.110) aux conditions de l'art. 95 LTF pour ce qui a trait aux prestations complémentaires fédérales, par la voie du recours constitutionnel subsidiaire (articles 113 ss LTF) aux conditions de l'art. 116 LTF pour ce qui a trait aux prestations complémentaires cantonales. Le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire; il doit être adressé au Tribunal fédéral par voie postale ou par voie électronique aux conditions de l'art. 42 LTF. Le présent arrêt et les pièces en possession du recourant, invoquées comme moyens de preuve, doivent être joints à l'envoi.

La greffière

Marie-Catherine SECHAUD

La présidente

Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.